

DAG-CT
Secteur Achats – Marchés – Gestion des biens
Pôle juridique Marchés
Dossier suivi par : Maïssa BADRI
Date : 16/04/2026

ACCORD-CADRE DE TRAVAUX

Travaux de réfection des locaux de la CAF des Bouches-du-Rhône.

Cahier des clauses techniques particulières Lot n° 2 Plaquisterie, Cloisons, Faux-Plafonds

MAPA n°

202610

I – PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIÈRES

1.1. Présentation

Les prestations dues comprennent les travaux de plaquisterie, de cloisons et de faux plafond décrits, mais aussi toutes les sujétions nécessaires au parfait achèvement.

Les prestations sont réalisées dans le cadre de travaux de réfection des locaux de la C.A.F. des B.D.R., que ce soit le Siège Social, les Maisons Sociales de Marseille et du Département.

1.2. Généralités

L'entreprise doit se conformer strictement aux matériaux, aux finitions, aux aspects, épaisseurs et localisations prévus dans le présent C.C.T.P., aux spécifications et aux instructions du Maître d'Ouvrage.

Tous les travaux sont soignés et sont exécutés par des ouvriers qualifiés, conformément aux règlements et règles de l'art ; tous les travaux sont exécutés à la satisfaction du Maître d'Ouvrage.

1.2.1. Travaux en site occupé

- Ces dispositions concernent tous les chantiers qui sont exécutés à l'intérieur de locaux et de sites occupés.
- Avant démarrage des travaux, un planning d'intervention est établi en accord avec les occupants.
- Pendant les travaux :
 - Les zones de travaux sont interdites physiquement au public.
 - Les accès aux autres zones des bâtiments sont laissés libres en permanence.
 - Il n'est utilisé que du matériel insonorisé.
 - Les coupures de fluides électricité, etc... ne sont effectuées qu'après accord des occupants, si cela est indispensable, ces coupures doivent se faire en dehors des heures ouvrables.
- Après travaux :
 - Le chantier est parfaitement nettoyé.

1.2.2. Sécurité du chantier

L'entreprise doit assurer la sécurité générale sur chantier.

À savoir :

- signalisation des échafaudages,
- Protection contre les chutes d'objets,
- Mise en place et entretien de garde-corps partout où il y a risques de chutes à l'intérieur du chantier,
- La création d'accès dégagés entretenus et signalés,
- Cette liste n'est pas limitative.

1.2.3. Hygiène et sécurité

L'entreprise met en place les installations nécessaires à l'hygiène et à la sécurité de son personnel conformément aux règles en vigueur.

L'entreprise met en place pour la durée du chantier, la base vie et logistique pour les personnels de chantier.

Ces installations viennent en complément d'éventuelles facilités accordées par le maître d'ouvrage.

1.2.4. Échafaudages

L'entreprise met en place les échafaudages et levages nécessaires à ses travaux.

1.2.5. Précautions particulières

L'entreprise prend toutes les précautions nécessaires pour l'exécution de travaux en locaux habités. De plus, les limites de prestations impliquent des précautions et protections de zones existantes conservées qui ne sont pas refaites dans le cadre de ce marché.

Les nettoyages, si nécessaire, de ces zones sont effectués soigneusement à l'avancement du chantier et quotidiennement si nécessaire ou à la demande du Maître d'Ouvrage.

1.2.6. Dossier des ouvrages exécutés

Dans les 30 jours qui suivent la réception des travaux, l'entreprise doit remettre son D.O.E. en 2 exemplaires dont 1 reproductible.

Ce dossier est constitué par les documents suivants :

- plan de recollement,
- fiche technique des matériels
- notice de fonctionnement
- notice d'entretien
- tous documents annexes permettant la compréhension du bâtiment.

1.2.7. Nettoyage et protections

Le titulaire doit tous les nettoyages résultant et occasionnés par sa présence et ses travaux, ainsi que les nettoyages et balayages des locaux avant exécution des travaux, objet du présent marché. Ces travaux de nettoyage peuvent être demandés à plusieurs reprises en fonction de l'achèvement des travaux et chaque fois que le Maître d'œuvre le juge nécessaire.

En fin de travaux, l'Entrepreneur a à sa charge un nettoyage général de tous les locaux où il est intervenu, avec enlèvement des déchets et gravois en dehors du chantier et mise en décharge. Il est précisé à l'Entrepreneur que les travaux de nettoyage doivent être soignés.

Avant lancement des nettoyages sur des supports fragiles, le titulaire doit effectuer des essais, utiliser des méthodes ou employer des produits de nettoyage sur des prototypes.

1.3. Nature et qualité des matériaux

Les travaux, objets du présent lot sont exécutés conformément aux clauses et conditions générales des documents ci-après en vigueur à la date de remise des offres, à savoir :

- les documents techniques applicables aux travaux de plafonds suspendus,
- les Normes Françaises homologuées (NF),
- le REEF édité par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) et en particulier aux prescriptions du Cahier des Clauses Techniques (CCT) et du Cahier des Clauses Spéciales (CCS) des :
 - norme NF P 68-203-1 Travaux de mise en œuvre – Plafonds suspendus (Référence DTU 58.1 – CCT),
 - NF P 68-203-2 Travaux de mise en œuvre – Plafonds suspendus – Marchés privés (Référence DTU 58.1-CCS).
- Les règles de sécurité éditées par le Ministère du Travail,
- Le code de la construction et de l'habitation, livre 1 dispositions générales, titre 2 sécurité et protection des immeubles, chapitre 3 protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public articles L. 123.1 à L. 123.2, articles R.123.1 à R.123.55 (arrêtés du 23 mars 1965 et du 25 juin 1980 et suivants),

- Le guide de l'isolation par l'intérieur des bâtiments d'habitation du point de vue des risques en cas d'incendie (cahier du CSTB n° 206),
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun à tous les lots,
- Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),
 - NF P 23.101 Menuiserie en bois – Terminologie,
 - NF P 23.305 Spécifications Techniques des fenêtres, portes-fenêtres et châssis fixes en bois,
- pour menuiseries bois intérieures :
 - NF P 23.300 dimensions des vantaux en portes intérieures,
 - NF P 23.301 Blocs-portes palières – Caractéristiques générales,
 - NF P 23.302 Portes planes intérieures en bois – Caractéristiques générales,
 - NF P 23.303 Portes planes intérieures de communication en bois – Spécifications,
 - NF P 23.304 Portes planes intérieures palières en bois – Spécifications,
 - P 23.444 portes de cave.
- pour ouvrages bois :
 - Panneaux à base de bois :
 - NF EN 324.1 Détermination des dimensions des panneaux – Partie 1 : Détermination de l'épaisseur, de la largeur et de la longueur (indice de classement : B 51.240.1),
 - NF EN 324.2 Détermination des dimensions des panneaux – Partie 2 : Détermination de l'équerrage, et de la rectitude des bords (indice de classement : B 51.240.2),
 - NF EN 316 Panneaux de fibres de bois – Définition, classification et symboles (indice de classement : B 54.050),
 - CE EN 622-5 tableau 6 CTB AIR+ E1 Panneaux MDF hydrofuge
 - Panneaux de particules :
 - NF B 54.100 Définition – Classification – Désignation,
 - NF EN 309 Définition et Classification (indice de classement : B 54.101),
 - NF B 54.110 Caractéristiques dimensionnelles.
- pour quincaillerie pour le bâtiment :
 - NF EN 1670 Résistance à la corrosion – Prescriptions et méthodes d'essai (indice de classement : P 26.433).
- Le REEF édité par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) et en particulier aux prescriptions des Cahiers des Clauses Techniques (CCT) et Cahiers des Clauses Spéciales (CCS) des :
 - Charpente et escalier en bois :
 - Norme NF P 21.203.1 (référence DTU 3.1 – CCT),
 - Norme NF P 21.203.1/A1 (référence DTU n° 31.1 – CCT – Amendement A1),
 - Norme NF P 21.203.2 Marchés privés (référence DTU 31.1 – CCS)
 - Ouvrages de fermeture pour baies libres :
 - Norme NF P 25.201.1 et amendement 1 NF P 25.201.1/A1 (référence DTU 34.1 – CCT)
 - Norme NF 25.201.2 Marchés privés (référence DTU 34.1 - CCS)

- DTU 36.1 Menuiserie en bois (CCT, Erratum au CCT, Modificatif n° 1, CCS Annexe commune aux DTU 36.1/37.1, Erratum à l'annexe commune).

- Les documents techniques applicables aux travaux de plâtrerie et de cloisons sèches,
- Les normes françaises homologuées (NF),
- Les normes du Ministère de l'Éducation Nationale,
- Le REEF édité par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) et en particulier aux prescriptions des Cahiers des Clauses Techniques (CCT) et Cahiers des Clauses Spéciales (CCS) des :

- Parois et murs en maçonnerie de petits éléments :
 - Norme NF P 10.202.1 (référence DTU 20.1 – CCT),
 - Norme NF P 10.202.2 (référence DTU 20.1 – RC),
 - Norme NF P 10.202.3 (référence DTU 20.1 – Guide)
 - Norme NF P 18.210 Murs en béton branché (référence DTU 23.1 – CCT)
- Enduits intérieurs en plâtre :
 - Norme NF P 71.201.1 (référence DTU 25.1 – CC),
 - Norme NF P 71.201.2 Marchés privés (référence DTU 25.1 – CCS),
 - Norme NF P 71.202 plafonds constitués par un enduit armé en plâtre (référence DTU 25.221 – CC)
 - Norme NF P 72.201 plafonds fixés : plaques de plâtre à enduire, plaques de plâtre à parement lisse (référence DTU 25.222 – CC),
 - Norme NF P 68.202 plafonds suspendus en éléments de terre cuite (référence DTU 25.231 – CC),
 - Norme NF P 68.201 Plafonds suspendus : plaques de plâtre à enduire, plaques de plâtre à parement lisse directement suspendues (référence DTU 25.232 – CC),
- Ouvrages verticaux de plâtrerie ne nécessitant pas l'application d'un enduit au plâtre :
 - Norme NF P 72.202.1 Exécution des cloisons en carreaux de plâtre (référence DTU 25.31 – CCT),
 - Norme NF P 72.202.2 Exécution des cloisons en carreaux de plâtre – Marchés privés (référence DTU 25.31 – CCS),
 - Norme P 72.202.3 Exécution des cloisons en carreaux de plâtre (référence DTU 25.31 – Mémento),
- Ouvrages en plaques de parement en plâtre à faces cartonnées :
 - Norme NF 72.203.1 (référence DTU 25.41 – CC),
 - Norme NF P 72.203.2 Marchés privés (référence DTU 25.41 – CCS),
- Ouvrage de doublage et habillage en complexes et sandwichs plaques de parement en plâtre isolant :
 - Norme NF P 72.204.1 (Référence DTU 25.42 – CCT),
 - Norme NF P 72.204.2 Marchés privés (Référence DTU 25.42 – CCS),
- Mise en œuvre des plafonds en staff :
 - Norme NF P 73.201.1 (Référence DTU 25.51 – CCT),
 - Norme NF P 73.201.2 Marchés privés (Référence DTU 25.51 – CCS).

L'entrepreneur doit la fourniture de tous les matériaux et le matériel nécessaire à leur mise en œuvre ainsi que tous les transports et manutentions diverses.
Il est également dû, tous les travaux annexes nécessaires à la parfaite tenue et finition des ouvrages.

1.4. Consistance des travaux

L'entrepreneur doit les études, calculs, tracés, dessins d'exécution et de détail des ouvrages. Il doit la vérification de l'ossature et des matériaux choisis conformément aux prescriptions réglementaires, notamment à celles relatives aux risques d'incendie et de panique et aux prescriptions contractuelles de résistance, d'adaptation à l'hygrométrie des locaux et d'isolations thermique et acoustique.

L'entrepreneur doit la fourniture de tous les matériaux et le matériel nécessaire aux travaux de plafonds suspendus ainsi que tous les transports et manutentions diverses.

Il est également dû, tous les travaux annexes nécessaires à la parfaite tenue et finition des ouvrages, ainsi que l'enlèvement des gravois, déchets, débris et emballages de l'entrepreneur.

Le matériel, les produits et matériaux énumérés dans le présent CCTP ont été choisis en référence, soit de leurs caractéristiques techniques, leur comportement au feu, leur aspect ou leurs qualités. L'entrepreneur qui envisage de proposer des produits équivalents doit répondre impérativement à la solution de base, faute de quoi sa proposition ne peut être retenue. Il peut faire sa proposition en joignant une annexe à son offre et en fournissant en même temps, les avis techniques, procès-verbaux d'essais au feu et des échantillons pour justifier de l'équivalence des produits proposés. Sa variante doit tenir compte de toutes les modifications apportées par cette dernière au projet.

1.4.1. Assemblage des pièces de menuiseries

L'étude des assemblages est particulièrement soignée, assurant une finition des ensembles aussi parfaite que possible.

Les dimensions exactes des ouvrages à réaliser doivent tenir compte de la nature des façades prévues aux plans et documents d'appel d'offres, et en particulier, pour les tolérances de clair, d'alignement, de fabrication et de mise en œuvre des éléments.

1.4.2. Réservations

Les réservations sont précisées en temps voulu aux entreprises concernées. L'entrepreneur du présent lot doit vérifier si la position et les dimensions des réservations sont conformes.

Tous les ouvrages de fixation sont à la charge du présent lot.

La prestation de chaque article comportera l'ensemble des calfeutrements par moulures à profils simples et de même matériau que celui constituant les ensembles.

1.4.3. Choix des matériaux

Le matériel, les produits et matériaux énumérés dans le présent CCTP ont été choisis en référence, soit de leurs caractéristiques techniques, leur aspect ou leurs qualités. L'entrepreneur qui envisage de poser des produits équivalents doit clairement le préciser dans son devis estimatif et doit fournir en même temps, les avis techniques, et des échantillons pour justifier de leur équivalence. Tout produit ne faisant pas l'objet d'un avis technique ou n'étant pas couvert par une assurance ne peut être retenu.

1.4.4. Indépendance des ensembles

Les dispositifs de fixation et de maintien des ensembles (douilles, pattes, équerres, etc) dus au présent lot sont étudiés pour assurer la parfaite tenue des ouvrages.

Un dispositif de désolidarisation est prévu à tous les endroits nécessaires et en particulier en sous face des poutres et planchers, évitant toute répercussion du « travail » de l'ossature (dilatations, températures, flèches, etc ...) sur les ensembles demandés à ce lot.

1.4.5. Prescriptions particulières

L'entreprise candidate doit inclure dans son offre, tous les éléments non portés au présent CCTP nécessaires à la parfaite réalisation des ouvrages décrits.

Le traçage au sol des cloisonnements est effectué par le titulaire en ce qui concerne ses prestations. Les percements d'ouvrages sont également à sa charge s'il n'a pas transmis ses plans de réservations en temps utile à l'entreprise intéressée.

L'entrepreneur doit en outre se rendre compte sur place de l'état des lieux et des difficultés éventuelles d'exécution des travaux.

1.4.6. Nature et traitements des bois de menuiseries

Tous les bois utilisés sont conformes aux spécifications de la décision n° A 2.76 du GPEM/TP donnant les spécifications sur l'utilisation des bois suivant les normes en vigueur.

Toutes les menuiseries sont soigneusement poncées.

Tous les bois sont préalablement traités aux produits fongicides et insecticides.

1.4.7. Limite des prestations

L'entrepreneur doit :

- L'approvisionnement et le montage des matériaux,
- Le traçage d'implantation des distributions intérieures,
- Les profilés plastiques des pièces humides, le calicotage et enduisage des joints suivant la prescription de l'agrément C.S.T.B.,
- Le repérage des réservations électriques et l'incorporation des fourreaux,
- Les réservations demandées par les autres corps d'état,
- Les bouchements de trous, raccords et calfeutrements liés à l'exécution de ses propres ouvrages,
- La pose et le scellement des huisseries, cadres, lisses et poteaux bois d'about de cloisons prévus dans ces ouvrages,
- Le traitement des angles saillants par arêtes métalliques,
- Toutes les finitions nécessaires permettant d'assurer l'achèvement complet de la prestation,
- Les échafaudages et protections nécessaires.
- L'enlèvement de l'ensemble de ses déchets de chantier y compris mise en décharge (démolition, dépose, déconditionnement, chutes...) quel qu'ils soient et suivre les procédures de traitement de ces derniers conformément à la charte chantier à faible impact environnemental.
- Le nettoyage en cours de chantier et à la fin de sa prestation.

1.4.8. Cloisons sèches

Les plaques de parements en plâtre sont conformes à la norme NFP 72.302. Les complexes et sandwichs à base de polystyrène expansé sont conformes à la norme NFP 72.303. Les autres complexes et sandwichs isolants sont conformes aux Avis Techniques correspondants.

Les ossatures en bois sont conformes à la norme NF B 52.001, et sont minimum de catégorie III pour les ossatures primaires et de catégorie I pour les ossatures secondaires.

Les ossatures métalliques sont protégées contre la corrosion par galvanisation à chaud, conformément à la norme NF A 36.321, classe de fabrication 1 ou 2 suivant plis et épaisseur, masse de revêtement de zinc correspondant au moins à la qualité Z 275.

Le mortier adhésif est conforme à la norme P 72.322.

L'ensemble des produits, plaques, accessoires de fixations, ossatures, utilisés sont en provenance d'un même fabricant. En cas de changement de marque par rapport au CCTP, l'entrepreneur précise

sur son offre détaillée les références des produits qu'il se propose d'employer. La marque choisie présente les mêmes caractéristiques que la marque précitée. Il doit joindre également les fiches techniques correspondantes par ouvrage, faute de quoi la marque préconisée au présent CCTP est considérée comme définitivement retenue par l'entrepreneur.

1.4.9. Huisseries

Les entretoises et barres d'écartement des huisseries ne doivent être enlevées qu'après le montage des cloisons et l'enduit plâtre. Enlèvement à la charge du titulaire.

1.4.10 – Huisseries pour cloisons en carreaux de plâtre

La mise en œuvre et le dimensionnement des huisseries métalliques ou bois est conforme à la norme P 72.202. 3. Exécution des cloisons en carreaux de plâtre (référence DTU 25.31 – Mémento), chapitre 3.

1.4.11 – Quincaillerie

La quincaillerie et les ferrages sont de première qualité (label NF Q exigé) de type robuste tenant compte du poids et des dimensions des vantaux et sont protégés contre la corrosion soit par nature (acier inoxydable), soit par traitement à la charge du titulaire et sont choisis par le Maître d'œuvre sur présentation d'échantillons et procès-verbaux NF et FEU. Ils bénéficient d'une garantie décennale.

Les coffres à larder sont conformes à la norme NF P 26.414. Ils sont réversibles sans démontage, conçus avec le ½ tour bombé afin de favoriser la bonne fermeture en réduisant les bruits et chocs. Axe à 50 mm. Ils sont pourvus de trous de passage de vis de fixation des béquilles afin d'effectuer leur montage par vis traversantes. Ils comportent des ressorts de fouillot renforcés afin d'assurer un bon maintien des béquilles. Décor têtes, suivant la finition des portes et finition des béquilles.

Les fermetures anti-paniques sont conformes à la norme NF P 26.315. Elles sont de type PUSH, réversibles sans démontage, à cylindre à profil européen, pourvues d'un pêne autobloquant interdisant son crochelage. La barre de manœuvre est sans possibilité de bras de levier afin d'éviter ce type de vandalisme. La gamme comporte les modèles avec PV feu.

Les cylindres sont de type européens, à clés réversibles brevetées permettant ainsi le contrôle de la reproduction des clés, pour les portes extérieures et zones sensibles, à clés non brevetées pour les autres serrures.

Les fermes portes sont de type extra plat (38 mm d'épaisseur) à bras anti-vandalisme. Les butoirs sont intégrés dans les bras à glissière. Réglage des 2 temps de fermeture, par vis séparées. Sur les portes extérieures le modèle est conçu pour résister « aux coups de vent » (modèle avec frein à l'ouverture). Ils sont tous adaptés à la taille, au poids et aux exigences feu des vantaux. (PV CSTB à fournir impérativement).

Toutes les pièces de quincaillerie telles que pattes à scellement, équerres, fourrures, etc... sont prévues galvanisées.

Le positionnement des ferrages est conçu pour permettre la continuité des joints étanchéité, en outre des réglages sont prévus pour permettre le rattrapage des jeux éventuels entre ouvrant et dormant. La compression des joints doit conserver dans le temps le classement AEV exigé. Paumelles suivant dimensions et poids des vantaux. Toutes les fermetures sont prévues avec 3 points de condamnation minimum. L'assistance technique du fabricant des ferrages peut être demandée.

Les organes de manœuvre (béquilles, etc.) situés à l'extérieur ne doivent pas gêner l'occultation des baies par volet roulant.

Toutes les serrures employées doivent avoir le label de qualité NF Q. Un tableau de combinaisons des serrures concernant toutes les ouvertures est établi par l'entreprise.

Il est présenté pour accord au Maître d'œuvre. L'entrepreneur titulaire doit prévoir la mise en conformité de ses serrures avec ce tableau.

Il est prévu un jeu de trois clés par serrure, l'entrepreneur est responsable des clés pendant toute la durée du chantier. Il est prévu la fourniture de cylindres provisoires pour la durée des travaux.

La conception de l'organigramme des clés est à la charge du titulaire. Il est étudié en collaboration avec les maîtrises d'ouvrage, d'œuvre concernées par la fourniture de cylindres. L'assistance du fabricant peut être sollicitée.

Note : la quincaillerie référencée au présent CCTP a été définie suivant les catalogues « Normbau », « Vachette », « Bricard », « Ferco ».

1.4.12 – Huisserie et bâtis bois

Les huisseries et bâtis sont en pin massif du nord pour portes normales et en bois dur massif pour portes coupe-feu et acoustiques.

Ils sont fabriqués :

- Faces rabotées,
- Assemblage à recouvrement,
- Arêtes chanfreinées.

Sauf indications contraires dans le chapitre « équipement des portes », les huisseries et bâtis sont munis de pastilles anti-bruit emboîtées.

Les pastilles adhésives sont refusées.

Les huisseries et bâtis sont à recouvrement sur murs en maçonnerie et cloisons. Elles sont de l'épaisseur du mur en cas de voile béton.

Les huisseries et bâtis font partie d'un bloc porte, si une caractéristique de tenue au feu, acoustique ou autre est demandée dans la description de la porte.

Les huisseries et bâtis sont prévus pour des portes à rive droite ou à recouvrement selon description de la porte.

Les huisseries et bâtis sont mis en place par le titulaire, dans les cas suivants :

- Fixation en maçonnerie par 3 pattes à scellement par poteaux et par 1 patte en traverse haute pour porte de largeur supérieure à 1.00 m.
- Fixation en cloison placostil par 4 points de vissage par montant dont 1 au pied et par 1 point en traverse haute si celle-ci dépasse 1 m.
- Fixation en cloison placopan par 3 points de vissage sur clavette bois par poteaux et par 1 point en traverse haute pour porte de largeur supérieure à 1.00 m.

Les huisseries et bâtis sont mis en place par le maçon en cas de voile béton. En ce cas :

- Fourniture des huisseries et bâtis, des accessoires et des mannequins de maintien.

1.4.13 – Huisserie et bâtis métalliques

Les huisseries et bâtis sont en acier de 15/10 mm d'épaisseur, recouvertes d'une laque polyester cuite au four et apte à recevoir les peintures usuelles du bâtiment. Les huisseries et bâtis sont à recouvrement sur murs en maçonnerie et cloisons.

Elles sont de l'épaisseur du mur en cas de voile béton.

Les huisseries et bâtis font partie d'un bloc porte, si une caractéristique de tenue au feu, acoustique ou autre est demandée dans la description de la porte.

Les huisseries et bâtis sont prévus pour des portes à rive droite ou à recouvrement selon description de la porte.

Sauf indications contraires dans le chapitre « équipement des portes » les huisseries et bâtis sont munis de pastilles antibruit emboîtées. Les pastilles adhésives sont refusées.

Les huisseries et bâtis sont mis en place par le titulaire, dans les cas suivants :

- Fixation en maçonnerie par 3 pattes à scellement par poteaux et par 1 patte en traverse haute pour porte de largeur supérieure à 1.00 m.
- Fixation en cloison placostil par 4 points de vissage par montant dont 1 au pied et par 1 point en traverse haute si celle-ci dépasse 1 m.
- Fixation en cloison placopan par 3 points de vissage sur clavette bois par poteaux et par 1 point en traverse haute pour porte de largeur supérieure à 1.00m.

Les huisseries et bâtis sont mis en place par le maçon en cas de voile béton ; La fourniture des huisseries et bâtis, des accessoires et des mannequins de maintien est à prévoir.

II – Description des ouvrages

2.1. Cloison plaque de plâtre vissée

PRESCRIPTIONS GENERALES :

DEFINITION DES CLOISONS

Les cloisons sont constituées de plaques de plâtre contre-collées papier et vissées sur une ossature en acier galvanisé de 6/10 d'épaisseur.

MISE EN ŒUVRE

Le traçage et l'implantation des cloisons sont dus par le titulaire du présent lot.
La pose est réalisée conformément à l'avis technique et aux recommandations du fabricant.

POSE DES BLOCS PORTES ET CHÂSSIS DIVERS

La pose des blocs portes et châssis divers (bois ou/et métallique) fournis par le lot menuiserie est comprise dans les prestations de cloisons du présent article.

POINTS SINGULIERS

Lorsque le classement de résistance au feu est demandé, les éventuels joints horizontaux sont protégés par des languettes intérieures.

Le poids des portes pleines nécessite le renforcement des montants au droit de l'huissierie.

Pour assurer l'homogénéité acoustique, les cloisons sont posées avant doublage.

Le pied de la cloison est protégé par un polyane de 150 microns remontant en plinthe, un joint mastic complète la protection.

Les joints de dilatation de construction sont reportés sur les cloisons, la performance de la cloison n'est pas atténuée pour autant.

Les renforts nécessaires sont intégrés aux cloisons pour suspension d'appareils sanitaires ou autres.

Lorsque les cloisons ne butent pas sous une dalle de béton, il est prévu les raidisseurs et ouvrages nécessaires à sa tenue et sa fixation.

Les ondes de bacs acier sont calfeutrées au droit des cloisons, lorsque ces dernières viennent buter en sous face des bacs.

TRAITEMENT DES JOINTS

Les joints sont traités selon la méthode préconisée par le fabricant des cloisons.

2.1.1. Stil 72/48 standard simple 60 avec isolant

- **Unité : M²** **Prix : 0,00**

Cloison 72/48 composée comme suit :

- Epaisseur totale 72 mm
- Ossature : 48 mm
- Montant simple espace tous les 0,60 m
- Parement standard m1 1x13 mm
- Hauteur maximum : 2.60 m ou 2.70 m selon montant
- Avec fibre minérale
- Coupe-feu : ½ 00 h
- Isolation phonique : 40 dba

2.1.2. Stil 72/48 standard double 60 avec isolant

- **Unité : M²** **Prix : 0,00**

Cloison 72/48 composée comme suit :

- Epaisseur totale : 72 mm
- Ossature : 48 mm
- Montant double espace tous les 0,60 m
- Parement standard m1 1x13 mm
- Hauteur maximum : 3.00 m ou 3.20 m selon montant
- Avec fibre minérale
- Coupe-feu : ½ 00 h
- Isolation phonique : 40 dba

2.1.3. Placostil 98/48 standard simple 60 avec laine

- **Unité : M²** **Prix : 0,00**

Cloison placostil 98/48 standard composée comme suit :

- Epaisseur totale : 98 mm
- Ossature : 48 mm
- Montant simple espace tous les 0,60 m
- Parement standard m1 2x13 mm 2 faces
- Hauteur maximum : 3.00 m
- fibre minérale : semi rigide de 45 mm
- Coupe-feu : 1 00 h
- Isolation phonique : 48 db

2.1.4. Placostil 98/48 standard double 60 avec laine

- **Unité : M²** **Prix : 0,00**

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

Cloison placostil 98/48 standard composée comme suit :

- Epaisseur totale : 98 mm
- Ossature : 48 mm
- Montant double : tous les 0,60 m
- Parement standard : 2x13 mm 2 faces
- Hauteur maximum : 3.90 m selon montant
- fibre minérale : semi rigide de 45 mm
- Coupe-feu : 1 00 h
- Isolation phonique : 48 dba

2.1.5. Placostil 98/48 thd double 60 avec laine

- **Unité : M²** **Prix : 0,00**

Cloison placostil 98/48 composée comme suit :

- Epaisseur totale : 98 mm
- Ossature : 48 mm
- Montant double espacé tous les 0,60 m
- Parement 2x13 mm 2 faces, dont parement extérieur en qualité THD
- Hauteur maximum : 3.90 m selon montant
- fibre minérale : semi rigide de 45 mm
- Coupe-feu : 1 00 h
- Isolation phonique : 48 dba

2.1.6. Placostil 98/48 double 60 avec laine CF 1h

- **Unité : M²** **Prix : 0,00**

Cloison placostil 98/48 standard composée comme suit :

- Épaisseur totale : 98 mm
- Ossature : 48 mm
- Montant double espacé tous les 0,60 m
- Parement 2x13 mm 2 faces, dont parement extérieur en qualité hydrofuge
- Hauteur maximum : 3.90 m selon montant
- fibre minérale de 45 mm
- Coupe-feu : 1 00 h
- Isolation phonique : 48 dba

2.1.7. Stil 98/48 tdh double 60 avec laine CF 2h

- **Unité : M²** **Prix : 0,00**

Cloison placostil 98/48 composée comme suit :

- Épaisseur totale : 98 mm
- Ossature : 48 mm
- Montant double espacé tous les 0,60 m
- Parement placoflam 2x13 mm ou 2x15 mm 2 faces selon PV
- Hauteur maximum : 3.90 m selon montant
- fibre minérale de 45 mm
- Coupe-feu 2 00 h
- Isolation phonique : 48 dba

2.1.8. Plus-value plaque de plâtre hydrofuge

- **Unité : M²** **Prix : 0,00**

Dans le cas de locaux humides plus-value en remplacement d'une plaque de plâtre normale.

Plaque de plâtre dont les deux parements ont été hydrofugés de niveau H1 :

- Absorption superficielle $\leq 160 \text{ g/m}^2$ après 2 heures
- Reprise d'eau $\leq 5 \%$ en poids après 2 heures

2.2. Doublage collé

PRESCRIPTIONS GENERALES :

Les doublages collés sont constitués d'un complexe feuille de plâtre et isolant thermique assemblé en usine.

Le support du doublage doit être sain, sec, non pulvérulent et dépourvu de trace de graisse.

Le doublage doit être mis en place avec le mortier colle et selon la méthode préconisée par le fabricant.

Pour les isolants à base de laine minérale, il est prévu l'application d'un primaire d'accrochage, avant mise en place des plots de colle.

POINTS SINGULIERS

Lors de pose de doublage d'une hauteur supérieure à celle du complexe, un tasseau horizontal est disposé à la jonction afin d'assurer une fixation mécanique de sécurité.

La découpe pour le passage de canalisations ne doit pas excéder la moitié de l'épaisseur de l'isolant.

L'espace entre sol et doublage est calfeutré avec un joint souple après bourrage de laine de verre.

Dans les locaux humides, le pied du doublage est enveloppé avec un polyane de 100 microns – même protection en cas de pose sur sol brut.

En cas de locaux n'ayant pas de dalle haute en maçonnerie, la tête du doublage est calfeutrée pour étanchéité à l'air.

JOINT

Les joints sont traités selon la méthode préconisée par le fournisseur du doublage.

2.2.1. *placomur spv 100+10 TH pose collée*

- **Unité : M² Prix : 0,00**

Doublage type PLACOMUR de chez PLACOPLATRE ou similaire sans pare vapeur isolant en polystyrène extrudé TH assurant un coefficient R mini de 2.70 m²/c/w
Epaisseur 100+ 10

2.2.2. *placomur spv 80+10 TH pose collée*

- **Unité : M² Prix : 0,00**

Doublage type PLACOMUR de chez PLACOPLATRE ou similaire sans pare vapeur isolant en polystyrène extrudé TH
Epaisseur 80+ 10

2.2.3. *Placolaine spv 100+10 TH colle*

- **Unité : M² Prix : 0,00**

Doublage type PLACOLAINE de chez PLACOPLATRE ou similaire sans pare vapeur isolant en polystyrène extrudé TH
Epaisseur 100+ 10

2.2.4. *Placolaine 80+10 colle sans pare vapeur*

- **Unité : M² Prix : 0,00**

Doublage par complexe laine minérale/feuille de plâtre sans pare vapeur
Epaisseur 80+ 10

2.2.5. *Placomur spv 90+10 colle*

- **Unité : M² Prix : 0,00**

Doublage type PLACOMUR de chez PLACOPLATRE ou similaire sans pare vapeur
Épaisseur 90+ 10

2.2.6. *Placomur 80+10 collé sans pare vapeur*

- **Unité : M² Prix : 0,00**

Doublage constitué de :
Feuille de plâtre de 10 mm d'épaisseur contre collé papier
Isolant polystyrène de 80 mm d'épaisseur
Pas de pare vapeur

2.2.7. *Placomur hydro 80+10 collé sans pare vapeur*

- **Unité : M² Prix : 0,00**

Doublage constitué :
Feuille de plâtre de 10 mm d'épaisseur qualité hydrofuge, contre collé papier
Isolant polystyrène de 80 mm d'épaisseur
Pas de pare vapeur

2.2.8. Placomur 90+10 collé sans pare vapeur

- **Unité : M²** **Prix : 0,00**

Doublage constitué de :
Feuille de plâtre de 10 mm d'épaisseur contre collé papier
Isolant polystyrène de 90 mm d'épaisseur
Pas de pare vapeur

2.2.9. Placomur 40+10 collé sans pare vapeur

- **Unité : M²** **Prix : 0,00**

Doublage constitué de :
Feuille de plâtre de 10 mm d'épaisseur contre collé papier
Isolant polystyrène de 40 mm d'épaisseur
Pas de pare vapeur

2.2.10. Plaque de plâtre collée

- **Unité : M²** **Prix : 0,00**

Doublage constitué de :
Plaque de plâtre de 13 mm d'épaisseur contre collé papier

2.3. Cloisons en carreaux de plâtre

Les cloisons sont réalisées en carreaux de plâtre à parements lisses et ourdés avec de la colle préconisée par le fabricant.

Les cloisons sont harpées avec la maçonnerie environnante, mais sont auto stables de nature.

En tête, les cloisons sont désolidarisées par une bande résiliente.

Elles sont protégées en pied par un rail PVC.

Les cloisons non tenues en tête, sont coiffées d'une lisse bois à recouvrement avec fixations tous les 2 ml.

Cette lisse est fixée à chaque extrémité au gros œuvre ou à un élément porteur.

Les distances maximales entre raidisseurs verticaux sont respectées.

Ces raidisseurs sont des poteaux en sapin.

Les cloisons en épi sont tenues verticalement par un poteau à recouvrement en sapin.

Les doublages d'impôtes prennent appui sur un linteau bois ou métallique de section appropriée.

Tous les éléments bois reçoivent une couche d'impression avant pose. Ceux en métal reçoivent une couche antirouille.

2.3.1. Carreau de plâtre de 10 cm

- **Unité : M²** **Prix : 0,00**

Cloison en carreaux de plâtre pleins standard de 10 cm d'épaisseur

2.3.2. Carreau de plâtre de 7 cm

- **Unité : M²** **Prix : 0,00**

Cloison en carreaux de plâtre pleins standard de 7 cm d'épaisseur

2.3.3. Carreau de plâtre de 5 cm

- **Unité : M²** **Prix : 0,00**

Cloison en carreaux de plâtre pleins standard de 5 cm d'épaisseur

2.3.4. Carreau de plâtre de 7 cm pour locaux humides

- **Unité : M²** **Prix : 0,00**

Cloison en carreaux de plâtre pleins hydrofuges de 7 cm d'épaisseur

2.4. Arrêt de cloison et doublage

2.4.1. Arrêt de doublage

- **Unité : ML** **Prix : 0,00**

Arrêt de doublage constitué d'une fourrure en sapin venant en recouvrement de l'épaisseur du doublage.

2.4.2. Arrêt de cloison

- **Unité : ML** **Prix : 0,00**

Arrêt de cloison, constitué d'un poteau en sapin venant en recouvrement de l'épaisseur de la cloison.

2.5. Cloison et doublage acoustique décoratif

2.5.1. Cloison stil 72/48 avec 1 parement Gyptone line 6

- **Unité : M²** **Prix : 0,00**
(Voir article 2.13. et 2.13.1.)

Le parement acoustique présente les caractéristiques suivantes :

- plaque de 2400 x 1200 à bords amincis
- plaque revêtu au dos d'un parement non tissé et étanche aux poussières
- taux de perforation 12 %
- réaction au feu M1

La pose est conforme à l'avis technique.

2.5.2. Cloison stil 72/48 avec 1 parement Gyptone quattro 41

- **Unité : M²** **Prix : 0,00**
(Voir article 2.13. et 2.13.1.)

Le parement acoustique présente les caractéristiques suivantes :

- plaque de 2400 x 1200 à bords amincis
- plaque revêtu au dos d'un parement non tissé et étanche aux poussières
- taux de perforation 16 %
- réaction au feu M1

La pose est conforme à l'avis technique.

2.6. Cloison démontable

Cloison démontable standard de 76 mm d'épaisseur de type « EVIDENCE MECANALU » ou similaire.

L'ossature intérieure est en aluminium.

Les profilés apparents sont en aluminium anodisé naturel, laqué blanc ou à choisir dans la gamme de coloris RAL.

Les cloisons pleines sur ossature en aluminium sont composées de 2 plaques de plâtre de 13 mm d'épaisseur et revêtues d'un parement en vinyle (coloris au choix).
Elles comprennent un matelas de laine minérale semi-rigide de 45 mm pour une isolation phonique de 38 à 52 dB.

- variante : panneau en mélaminé de 12 mm avec chants plaqués.

Les cloisons vitrées sur ossature aluminium sont en double vitrage, les épaisseurs de verre sont aux choix du maître d'ouvrage selon nomenclature.

- variante : Intégration de stores vénitiens, coloris au choix
- variante : Plus valu vitrage opale 33.2

Les huisseries de section arrondies reçoivent indifféremment des portes bois, verre sécurité ou à encadrement aluminium en double vitrage avec stores vénitiens intégrés.

Porte en bois en simple vantail à âme pleine de 40mm d'épaisseur avec parement stratifié 2 faces.
Les paumelles, réglables en hauteur, sont réversibles droite-gauche.

Les couvre-joints aluminium verticaux et horizontaux plats seront clippés.

L'étanchéité périphérique est assurée par des joints mousse.

Des joints caoutchouc sont clippés sur les 3 rives d' huisserie, sur les pare-closes de vitrage et cadres de portes aluminium.

Des plinthes et poteaux électriques peuvent être intégrés aux cloisons pour réaliser sur les 2 côtés de la cloison un double rail pour le passage des câbles.

Des demi-goulottes assorties peuvent être fixées au mur.

2.7. Faux-plafond

Les prestations comprennent les travaux de plafond décrits, mais aussi toutes les sujétions et façons nécessaires au parfait achèvement.

L'entreprise prend toutes les précautions nécessaires pour l'exécution de travaux en locaux habités.
De plus, les papiers peints et autres revêtements muraux ne sont pas refaits dans le cadre de ce marché.

Là encore, des précautions et protections sont nécessaires.

Les travaux de plafond suspendu comprennent :

- les études, tracés, dessins d'exécution et de détails des ouvrages
- La vérification de l'ossature et des matériaux choisis, aux prescriptions réglementaires, notamment à celles relatives aux risques d'incendie et de panique et aux prescriptions contractuelles de résistance, de non soulèvement, d'adaptation à l'hygrométrie des locaux et d'isolations thermiques et acoustique
- La fourniture et la pose des ossatures métalliques et des dispositifs de leur fixation à la structure porteuse
- La fourniture et la pose des panneaux, dalles, bandes, bacs ou autres éléments constituant le plafond proprement dit, y compris tous systèmes d'accrochage, de fixation, de liaison (pattes à scellements, clips, coulisseaux, glissières, etc...)
- L'exécution des feuillures, engravures et trous dans les murs, cloisons et ossatures porteuses pour la fixation, le scellement ou la mise en place des éléments des plafonds suspendus, le rebouchage de ces feuillures, engravures et trous restant apparents après pose
- L'enlèvement des gravois, débris et emballages de l'entrepreneur

RÉSERVATION

L'entreprise doit les réservations nécessaires autour de tous les ouvrages traversant les plafonds (gaines, luminaires, canalisations, etc...).

Les plafonds sont toujours désolidarisés des traversants.

DOE

A la réception des travaux, l'entreprise doit remettre son dossier des ouvrages exécutés, en 2 exemplaires papier + un reproductible

Il est composé de :

- plans de recollement
- fiches techniques des matériaux
- notices de fonctionnement et d'entretien
- tous documents annexes nécessaires à la compréhension du projet

2.7.1. Faux plafond en fibre de roche sur ossature apparente

PRESCRIPTIONS GENERALES

Plafond suspendu constitué :

- de dalles fabriquées à partir de fibre de roche
- d'une ossature en acier galvanisé laqué de 24 mm
- d'une cornière de rive de finition identique à l'ossature
- de suspente adaptée et dont la fixation sur le support dépend de sa nature

COLORIS

Lorsque la possibilité existe, le coloris de l'ossature et du plafond est choisi dans le nuancier du fabricant

Un calepinage peut également être demandé

OSSATURE PRIMAIRE

L'offre de l'entreprise comprend toujours l'ossature primaire nécessaire, soit par rapport à la portée, soit pour assurer les caractéristiques demandées.

FIXATION SUR BAC ACIER

La fixation des suspentes sur les bacs de couverture est interdite.

2.7.1.1. Royal Hygiène Rockfon ou similaire

- **Unité : M²** **Prix : 0,00**

Plafond type Royal de chez Rockfon constitué de panneaux en laine de roche volcanique surfacé d'un voile minéral préimprimé.

La face, côté plénum, est revêtue d'un voile minéral naturel.

Les côtés sont peints et non dégradables.

Les caractéristiques du plafonds sont les suivantes :

DALLE

- Format : 60/60
- Epaisseur : 20 mm

OSSATURE

- Ossature : 24 mm
- Coloris et motif : au choix dans la gamme du fabricant

CARACTERISTIQUES

- Classement au feu : m0
- Tenue au feu : sans objet
- Résistance thermique : 0.55 m²K/W

- Poids surfacique : 2.00kg/m²
- Stabilité humidité relative : 100 %
- Absorption acoustique : 0.90 aw
- Réflexion à la lumière : 81 %
- Développement micro bactérien non favorisé

Le plafond peut être nettoyé quotidiennement à l'eau douce. Il peut également être nettoyé à une distance de 30 cm à l'aide d'un appareil à haute pression limitée à 80 bars et réglé avec un jet diffus.

2.7.1.2. Rockshed 560 Rockfon ou similaire

- **Unité : M²** **Prix : 0,00**

Plafond constitué de panneaux en laine de roche volcanique surface d'un voile minéral préimprimé, type Rockshed ou similaire, dont les caractéristiques sont les suivantes :

DALLE

- Format : 1310/800 mm
- Epaisseur : 80 mm

OSSATURE

- Ossature : 35 mm
- Coloris : au choix

CARACTERISTIQUES

- Classement au feu : m0
- Tenue au feu : sans objet
- Résistance thermique : 2.40 m²/K/W
- Poids surfacique : 4.40 kg/m²
- Stabilité humidité relative : 100 %
- Absorption acoustique : 0.90 aw
- Réflexion à la lumière : selon coloris

2.7.1.3. Royal Rockfon

- **Unité : M²** **Prix : 0,00**

Plafond type Royal de chez Rockfon constitué de panneaux en laine de roche volcanique surfacé d'un voile minéral préimprimé.

La face côté plénum est revêtue d'un voile minéral naturel.

Les côtés sont peints.

Les caractéristiques du plafond sont les suivantes :

DALLE

- Format : 60/60 mm
- Epaisseur : 25 mm

OSSATURE

- Ossature : 24 mm
- Coloris : au choix dans la gamme du fabricant

CARACTERISTIQUES

- Classement au feu : m0

- Tenue au feu : sans objet
- Résistance thermique : 0.75 m²/K/W
- Poids surfacique : 2.00 kg/m²
- Stabilité humidité relative : 100 %
- Absorption acoustique : 0.80 aw
- Réflexion à la lumière : 87 %

2.7.1.4. Tonga Eurocoustic

- **Unité : M²** **Prix : 0,00**

Plafond constitué de panneaux en laine de roche volcanique surface d'un voile minéral préimprimé type Tonga de chez Eurocoustic ou similaire, dont les caractéristiques sont les suivantes :

DALLE

- Format : 60/60 mm
- Epaisseur : 22 mm
- Bord : A

OSSATURE

- Ossature : 24 mm
- Coloris et motifs : au choix dans la gamme du fabricant

CARACTERISTIQUES

- Réaction au feu : selon norme EN 13501-1
- Tenue au feu : sans objet
- Résistance thermique : sans objet
- Qualité de l'air intérieur : A+
- Stabilité humidité relative : 100 %
- Absorption acoustique : 1 aw
- Réflexion à la lumière : 85 %

2.7.2. Faux plafond minéral sur ossature apparente

PRESCRIPTIONS GENERALES

Plafond suspendu constitué :

- de dalles fabriquées à partir de fibre minérales diverses
- d'une ossature en acier galvanisé de 24 mm ou 15 mm selon prescription pour plafond courant
- d'une ossature en acier galvanisé laqué ou non selon prescription pour plafond industriel
- d'une cornière de rive de finition identique à l'ossature
- de suspente adaptée et dont la fixation sur le support dépend de sa nature

COLORIS

Lorsque la possibilité existe le coloris de l'ossature et du plafond est choisi dans le nuancier du fabricant.

Un calepinage peut également être demandé

OSSATURE PRIMAIRE

L'offre de l'entreprise comprend toujours l'ossature primaire nécessaire soit par rapport à la portée, soit pour assurer les caractéristiques demandées

FIXATION SUR BAC ACIER

La fixation des suspentes sur les bacs de couverture est interdite.

2.7.2.1. *Fibracoustic roc*

- **Unité : M²** **Prix : 0,00**

Plafond constitué de panneaux en fibres longues de bois résineux, minéralisés et enrobés de ciment. Une couche de laine de roche est contre collé sur le panneau. Les caractéristiques sont les suivantes :

- Réaction au feu : M1
- Format : 2.00 m x 050 m
- Épaisseur : 50 mm

2.7.3. *Faux plafond métallique bac grande longueur*

PRESCRIPTIONS GENERALES

Plafond suspendu constitué :

- De bac profile en acier galvanisé laqué ou aluminium laqué selon prescription
- D'une ossature en acier galvanisé laqué de 35 mm pour bac de longueur supérieure à la portée autorisée.
- D'une cornière de rive de finition identique à l'ossature.
- De suspente adaptée et dont la fixation sur le support dépend de sa nature

COLORIS

Lorsque la possibilité existe le coloris de l'ossature et du plafond est choisi dans le nuancier du fabricant.

Un calepinage peut également être demandé

OSSATURE PRIMAIRE

L'offre de l'entreprise comprend toujours l'ossature primaire nécessaire soit par rapport à la portée, soit pour assurer les caractéristiques demandées

FIXATION SUR BAC ACIER

La fixation des suspentes sur les bacs de couverture est interdite.

2.7.3.1. *Bac Plafometal PM 12joint creux perforé*

- **Unité : M²** **Prix : 0,00**

Plafond de chez Plafometal type PM12 ou similaire constitué d'un bac autoportant à joint creux à recouvrement d'un bac sur l'autre avec perforation acoustique et voile acoustique noir collé au dos.

- Largeur : 300mm
- Auto-portance maxi : 2800mm
- Matériau : acier galvanisé, épaisseur 0,5mm
- Méthode de pose : autoportant
- Perforation :
- Coloris bac : blanc + gamme unie
- Coloris rive : au choix
- Réaction au feu : A1
- Tenue au feu : sans objet

2.7.4. Faux plafond plaque de plâtre sur ossature métallique

PRESCRIPTIONS GENERALES

Ces plafonds sont constitués de plaques de plâtre PLACOPLATRE ou similaire vissées sur une ossature métallique réalisée à partir des profilés et suspentes PLACOSTIL F 530 ou similaire.

Les fourrures F530 se clipsent directement, soit sur les suspentes, soit sur l'ossature primaire STIL PRIM si celle-ci est nécessaire compte tenu de la portée.

Les dispositifs de suspension doivent reprendre sans déformation le poids propre du plafond majoré de 20 kg/m².

Les plafonds sont mis en œuvre conformément aux prescriptions du fabricant.

POINTS SINGULIERS

Les joints de dilatation de maçonnerie sont assurés dans les plafonds sans en altérer les performances.

Pour les montages « feu » se reporter aux PV d'essais afin de respecter les dispositions constructives.

JOINTS

Les joints sont traités selon la méthode PLACOPLATRE ou similaire.

2.7.4.1. Faux plafond stil s/s planch ba – coupe feu 1H

- **Unité : M²** **Prix : 0,00**

Plafond sous plancher béton ou mixte constitué de 1 plaque de PPF 15 avec languette assurant un degré coupe feu de 1H.

2.7.4.2. Faux plafond stil s/s charp métal – coupe feu 1H

- **Unité : M²** **Prix : 0,00**

Plafond sous charpente métallique constitué de 1 plaque de PPF 15 avec languette assurant un degré coupe feu de 1h00.

2.7.4.3. Faux plafond s/s pl bois – coupe feu 1H

- **Unité : M²** **Prix : 0,00**

Plafond sous plancher bois constitué de 1 plaque de PPF 15 avec languette assurant un degré coupe feu de 1h00.

2.7.4.4. Faux plafond placo standard

- **Unité : M²** **Prix : 0,00**

Plafond sous plancher béton ou mixte constitué de 1 plaque standard de 13 mm

2.7.4.5. Faux plafond stil normal rampant

- **Unité : M²** **Prix : 0,00**

Plafond sous charpente et solivage bois constitué de 1 plaque standard de 13 mm

2.7.4.6. Gyptone cintré line 7

- **Unité : M²** **Prix : 0,00**

Plafond non démontable, et sans joint apparent, en plaques de plâtre perforées et cintrées fixées mécaniquement sur un support métallique.

Le plafond présente les caractéristiques suivantes :

- plaque de 2,40 m x 0,90 m à bords amincis
- plaque revêtue au dos d'un parement non tissé et étanche aux poussières
- perforations en ligne
- taux de perforation 14 %
- réaction au feu M1

Le plafond est posé avec un plenum moyen de 30 cm et supportera une laine minérale haute densité de 80 mm.

Ainsi, les performances acoustiques sont les suivantes :

- atténuation latérale 33
- α_w 0,55

La pose est conforme à l'avis technique.

2.7.5. Faux plafond en film PVC tendu sur ossature apparente

PRESCRIPTIONS GENERALES

Plafond suspendu constitué :

- de panneaux autoportants avec une armature en tube carré d'aluminium revêtue d'un film PVC en double peau d'aspect satiné, translucide pour transmission lumineuse et bio Pruf
- d'une ossature en acier galvanisé laqué de 24 mm
- d'une cornière de rive de finition identique à l'ossature
- de suspente adaptée et dont la fixation sur le support dépend de sa nature
-

OSSATURE PRIMAIRE

L'offre de l'entreprise comprend toujours l'ossature primaire nécessaire, soit par rapport à la portée, soit pour assurer les caractéristiques demandées.

2.7.5.1. Panneau de 60x60cm

- **Unité : M²** **Prix : 0,00**

2.7.5.2. Panneau de 60x120cm

- **Unité : M²** **Prix : 0,00**

2.7.5.3. Panneau de 120x120cm

- **Unité : M²** **Prix : 0,00**

2.8 Ouvrages divers

2.8.1. Retombée de plafond de 10 cm

- **Unité : ML** **Prix : 0,00**

Les retombées de plafond sont exécutées en plaque de plâtre ayant une réaction au feu M0. Elles sont vissées sur une ossature bois ou métal, à prévoir à ce lot.

2.8.2. Retombée de plafond de 20 cm

- **Unité : ML** **Prix : 0,00**

Les retombées de plafond sont exécutées en plaque de plâtre ayant une réaction au feu M0.

2.8.3. Retombée de plafond de 30 cm

- **Unité : ML** **Prix : 0,00**

Les retombées de plafond sont exécutées en plaque de plâtre ayant une réaction au feu M0.

2.8.4. Isolation laine de roche 80 mm

- **Unité : M²** **Prix : 0,00**

L'isolation est constituée d'une couche de laine de roche revêtue 1 face de papier kraft quadrillé formant pare vapeur.

Une lame d'air de 6 cm est toujours ménagée entre isolant et sous face.

Dans les rampants la laine de roche est maintenue en tête pour l'empêcher de glisser.

Laine de roche monocouche.

Épaisseur 80 mm.

2.8.5. Barrière acoustique

- **Unité : M²** **Prix : 0,00**

La barrière acoustique est constituée d'un panneau en laine de roche revêtu d'un complexe en aluminium sur les 2 faces de type « Rockfon acoustimass Blanka dB46 » ou similaire.

Épaisseur 80 mm.

Réaction au feu A2-s1, d0

Résistance à l'humidité et résistance à la flexion jusqu'à 100 % RH.

Localisation : en plénum de faux plafond au droit des cloisons démontables.

2.9. Serrures

Serrure à mortaiser pour porte bois de série renforcée constituée de :

- Coffre acier embouti de 15/10
- Épaisseur coffre 14 mm
- Pêne ½ tour bronze réversible
- Pêne dormant acier 40/8 mm
- Fouillot bronze carre de 7 mm
- Axe 50 mm
- Têtière de 20 mm bout arrondi en acier
- Passage de cylindre selon prescription

2.9.1. – Multibat fouillot à cylindre

- **Unité : U** **Prix : 0,00**
- Serrure à fouillot à cylindre

2.9.2. – Multibat rouleau à cylindre

- **Unité : U** **Prix : 0,00**
- Serrure à rouleau à cylindre réf. 29001

2.9.3. – Multibat pêne a mentonnet cylindre

- **Unité : U** **Prix : 0,00**
- Serrure pêne à mentonnet à cylindre réf. 28001

2.9.4. – Multibat pêne dormant à cylindre

- **Unité : U** **Prix : 0,00**
- Serrure pêne dormant à cylindre réf. 23001

2.9.5. – Multibat ½ tour à cylindre

Unité : U **Prix : 0,00**

Serrure ½ tour à cylindre réf. 22001

2.9.6. – Multibat pêne dormant ½ tour

Unité : U **Prix : 0,00**

Serrure pêne dormant ½ tour

2.9.7. – Multibat bec de cane

- **Unité : U** **Prix : 0,00**
- Serrure bec de cane à mortaiser

2.9.8. – Multibat bec de cane condamnation

- **Unité : U** **Prix : 0,00**
- Serrure à bec de cane à décondamnation
- Serrure à mortaiser monopoint pour cylindre de marque BRICARD ou similaire.

2.9.9. – Serrure bricart 343 pour cylindre européen

- **Unité : U** **Prix : 0,00**

Serrure à coffre en acier modèle 343 apte à équiper les portes coupe feu
 Profil pour cylindre européen
 Axe 45 mm
 Fouillot au carré de 7 mm
 Têtière en acier
 Gâche de 2 mm zinguée bichromatée

2.9.10. – Serrure à mentonnet bricart 343 cylindre

- **Unité : U** **Prix : 0,00**

Serrure à mentonnet à coffre en acier modèle 343 apte à équiper les portes coupe feu
 Profil pour cylindre européen
 Axe 45 mm
 Fouillot au carré de 7 mm
 Têtière en acier
 Gâche de 2 mm zinguée bichromatée

2.9.11. – Serrure à mortaiser 3 points A2P*

- **Unité : U** **Prix : 0,00**

Les serrures de sûreté sont du type à mortaiser multipoints, aptes à équiper une porte coupe feu, compatibles avec un ferme porte et permettant la pose d'un ensemble standard

- La serrure sera labellisée AP2*

Elle comprend :

Un cylindre sur organigramme existant (voir article concerné)
 Un coffre et gâche acier
 Un jeu de tringles
 Des gâches hautes et basses à rouleau
 3 clefs

2.9.12. – Serrure bricard 348 pour cylindre rond

- **Unité : U** **Prix : 0,00**

Serrure à coffre en acier apte à équiper une porte coupe feu
 Profil pour cylindre rond
 Axe 45 mm
 Fouillot au carré de 7 mm
 Têtière en acier
 Gâche de 2 mm zinguée bichromatée

2.9.13. – Serrure bricard pour supersûreté

- **Unité : U** **Prix : 0,00**

Serrure à bec de cane et à condamnation type monopoint BRICARD SUPERSURETE

2.9.14. – Serrure bricard robust pêne ½ tour

- **Unité : U** **Prix : 0,00**

Serrure de type ROBUST modèle pêne dormant demi-tour
 Largeur : 60 mm
 Axe : 40 mm
 Entraxe : 70 mm
 Têtière : 230/20 à bouts arrondis
 Clef : 2 clefs par serrure

2.9.15. – Serrure bricard robust bec de cane

- **Unité : U** **Prix : 0,00**

Serrure de type ROBUST modèle bec de cane

Largeur : 60 mm
 Axe : 40 mm
 Entraxe : 70 mm
 Têtière : 230/20 à bout arrondis

2.9.16. – Serrure bricard robust à décondamnation

- **Unité : U** **Prix : 0,00**

Serrure de type ROBUST modèle bec de cane à condamnation
 Largeur : 60 mm
 Axe : 40 mm
 Entraxe : 70 mm
 Têtière : 230/20 à bout arrondis

2.9.17. – Serrure bricard robust pêne dorm cl

- **Unité : U** **Prix : 0,00**

Serrure de type ROBUST modèle pêne dormant 1 clef
 Largeur : 60 mm
 Axe 40 mm
 Entraxe : 70 mm
 Têtière : 230/20 à bouts arrondis

2.10. Cylindres

2.10.1. – Cylindre jpm 303 2 entrées

- **Unité : U** **Prix : 0,00**

Cylindre de sûreté 5 pistons à clés à profils intégrés
 Fourniture de 3 clés numérotées par cylindre
 Une possibilité d'organigramme des serrures sera toujours implicitement prévue dans l'offre de l'entreprise
 En cas d'organigramme existant, il sera prévu son extension
 Modèle du cylindre
 Cylindre cylindrique symétrique à 2 entrées

2.10.2. – Cylindre jpm 303 à bouton

- **Unité : U** **Prix : 0,00**

Cylindre de sûreté 5 pistons à clés à profils intégrés
 Fourniture de 3 clés numérotées par cylindre
 Une possibilité d'organigramme des serrures est toujours implicitement prévue dans l'offre de l'entreprise.
 En cas d'organigramme existant, il est prévu son extension.
 - Modèle du cylindre :
 - cylindre à bouton, adapté à la porte.

2.10.3. ½ Cylindre jpm 303

- **Unité : U** **Prix : 0,00**

Cylindre de sûreté 5 pistons à clés à profils intégrés
 Fourniture de 3 clés numérotées par cylindre
 Une possibilité d'organigramme des serrures est toujours implicitement prévue dans l'offre de l'entreprise

En cas d'organigramme existant, il est prévu son extension

Modèle du cylindre :

- ½ cylindre JPM 303 ou similaire

2.10.4. Cylindre européen BRICART ALPHA

- **Unité : U** **Prix : 0,00**

Cylindre de sûreté 5 pistons à clés à profils intégrés

Fourniture de 3 clés numérotées par cylindre

Une possibilité d'organigramme des serrures est toujours implicitement prévue dans l'offre de l'entreprise

En cas d'organigramme existant, il est prévu son extension

Modèle du cylindre :

- Cylindre européen symétrique à 2 entrées type BRICARD ALPHA ou similaire

2.10.5. Cylindre européen BRICART ASTRAL

- **Unité : U** **Prix : 0,00**

Cylindre de sûreté 10 pistons à clés à profils intégrés

Fourniture de 3 clés numérotées par cylindre

Une possibilité d'organigramme des serrures est toujours implicitement prévue dans l'offre de l'entreprise

En cas d'organigramme existant, il est prévu son extension

Modèle du cylindre :

- Cylindre européen symétrique à 2 entrées type BRICARD modèle « ASTRAL » ou similaire

2.11. Poignées

Poignée de nylon de très haute qualité, teinté dans la masse et renforcé d'un noyau acier anti-corrosif.

Ressort de rappel en rosace.

Coloris au choix dans le nuancier.

2.11.1. Bouton de tirage

- **Unité : U** **Prix : 0,00**

Bouton de tirage de diamètre 52 mm aux 2 faces de la porte

2.11.2. Poignée Normbau STG 83

- **Unité : U** **Prix : 0,00**

Modèle pour porte battante, constitué de :

- poignée en nylon de très haute qualité teinté dans la masse, et renforcé d'un noyau acier anti-corrosif
- poignée de 34 mm à entraxe de 300 mm

Modèle STG 83 Normbau ou similaire

Coloris au choix dans la gamme du fabricant

2.11.3. Normbau toute hauteur 1

- **Unité : U** **Prix : 0,00**

Ensemble de poignée de porte constitué de :

- d'une poignée de tirage tubulaire de 34 mm de diamètre modèle RRS 95.34A de 400 mm de hauteur

- lisses verticales de même diamètre se raccordant sur la poignée

2.11.4. Poignée BEZAULT golf

- **Unité : U** **Prix : 0,00**

Modèle GOLF 90 ou similaire avec entrée de clef selon prescriptions précédentes

2.11.5. Plaque de poussée

- **Unité : U** **Prix : 0,00**

Plaque de poussée en inox satiné
Rayon = 150mm
Pose collée

2.12. Equipements divers

2.12.1. Butoir douille scellement sol

- **Unité : U** **Prix : 0,00**

Butoir à douille et à scellement constitué d'un axe en laiton et d'une couronne en caoutchouc

2.12.2. Détalonnage des portes 10 mm

- **Unité : ML** **Prix : 0,00**

Les portes sont détalonnées de façon à respecter un passage d'air
Le jeu demandé n'est pas établi par recoupement de la porte, mais par allongement nécessaire du pied d'hubriserie
Le détalonnage sera de 10 mm

2.13. Démolition et dépose

- **Unité : H** **Prix : 0,00**

- Ce poste comprend les déposes ou démolitions des ouvrages existants, l'enlèvement à la décharge, les raccords éventuels et le nettoyage,
- Types d'ouvrages à démolir ou à déposer :
 - ✓ Cloisons maçonnerie, carreaux de plâtre, placo...,
 - ✓ Faux plafonds démontables, bacs aciers perforés, placo...,
 - ✓ Menuiserie, portes, caissons.
- Le prix est établi sur le coût horaire pour un ouvrier,
- Le temps d'intervention global est quantifié à l'élaboration du devis après concertation et validation du Responsable des travaux de la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône.

2.14. Gestion des déchets et tri sélectif.

- **Unité : U** **Prix : 0,00**

Le titulaire du présent lot se reportera à l'Article XIV du CCAP « CHARTE CHANTIER A FAIBLE IMPACT ENVIRONNEMENTAL » en particulier les paragraphes 1 et 2.
Chaque chantier fera l'objet d'une évaluation du besoin qui permettra de déterminer ou non la mise en place d'un mode de tri sélectif.

Le tri sélectif se traduira, a minima, par la mise en place de deux bennes.

L'une pour les « DECHETS INERTES » (DI),

L'autre pour les « DECHETS INDUSTRIELS BANALS » (DIB) (Voir tableau ci-dessous).

DI	DIB
· Carreaux de plâtre, · Terres et matériaux de terrassement non pollués, · Béton armé et non armé, · Pierres, · Parpaings, · Briques, · Carrelages, granito, faïence, · Tuiles et céramiques, · Ardoise, · Laine de verre, de roche, de laitier, · Déchets en mélange ne contenant que des déchets inertes.	· Matériaux y compris leurs alliages (fer à béton, fonte, acier ...), · Matériaux de construction à base de gypse et de plâtre, · Bois non traités avec des sels ou oxydes de métaux lourds ou de créosote, · Caoutchouc, · Polystyrène, · Textiles, moquettes, · Colles et mastics à l'eau, · Verre, · Déchets en mélange ne contenant pas de déchets dangereux, · Enrobés bitumeux et asphalte coulé, · Emballages non souillés.

Les « DECHETS INDUSTRIELS SPECIAUX » (DIS) seront gérés directement par les entreprises concernées :

Ø Déchets contenant de l'amiante (Entreprise de désamiantage)

Ø Déchets électriques et dérivés (Entreprise d'électricité courants faibles),

Ø Déchets liés aux travaux de peinture (Entreprise de peinture et revêtements muraux).

Le titulaire du présent lot aura obligation dès la notification de présenter au Maître d'ouvrage les procédures mises en place pour la gestion des déchets :

- Filières retenues
- Fiches de destruction des déchets
- Carnet de suivi